Les indépendants peuvent-ils déclarer leur situation via MyGuichet ?

Réponse courte

Oui, **MyGuichet.lu** est la plateforme officielle permettant aux travailleurs indépendants d'effectuer en ligne la majorité de leurs démarches administratives obligatoires : demande d'**autorisation d'établissement** (Ministère de l'Économie), **affiliation au CCSS**, déclarations de modification ou de cessation d'activité, et démarches fiscales (TVA, impôt sur le revenu). La transmission via MyGuichet a la même **valeur juridique** qu'un dépôt papier sous réserve d'authentification (art. 5, loi du 16 mai 2019 sur l'administration électronique).

L'accès requiert un **compte personnel sécurisé** via un produit LuxTrust ou une carte d'identité électronique luxembourgeoise. Certaines démarches imposent la transmission de pièces justificatives en format électronique. L'utilisation systématique de MyGuichet est recommandée pour sa rapidité, sa traçabilité et la réduction des erreurs. Les **accusés de réception électroniques** doivent être archivés comme preuve en cas de contrôle ou de litige.

Définition

Au Luxembourg, un **travailleur indépendant** est une personne physique exerçant une activité professionnelle pour son propre compte, sans lien de subordination à l'égard d'un employeur — contrairement au salarié défini à l'art. L.121-1 CT. Cette catégorie inclut les commerçants, artisans, professions libérales et titulaires de charges ou offices. La **déclaration de situation** regroupe l'ensemble des démarches administratives obligatoires liées à l'ouverture, la modification ou la cessation d'activité, ainsi qu'aux obligations sociales et fiscales.

Questions fréquentes

Comment s'authentifier sur MyGuichet.lu pour un indépendant ?

L'accès requiert un compte personnel sécurisé via un produit LuxTrust (certificats sur token ou produit LuxMe) ou une carte d'identité électronique luxembourgeoise. L'authentification forte est obligatoire pour toutes les démarches administratives via la plateforme.

Les indépendants peuvent-ils déclarer leur situation via MyGuichet au Luxembourg ?

Oui, MyGuichet.lu permet aux indépendants d'effectuer en ligne la majorité des démarches : autorisation d'établissement (Ministère de l'Économie), affiliation CCSS, modifications, cessation d'activité et démarches fiscales (TVA, impôt sur le revenu).

Pourquoi conserver les accusés de réception MyGuichet ?

Les accusés de réception électroniques constituent la preuve de dépôt en temps voulu et protègent l'indépendant en cas de contrôle administratif ou fiscal. Le respect des délais propres à chaque démarche (CCSS dans 8 jours, TVA avant seuil, etc.) doit être anticipé.

Quand effectuer l'affiliation CCSS d'un indépendant ?

L'affiliation CCSS doit être effectuée dès le début de l'activité — pas avant, pas après. La date de début déclarée à l'AED et au Ministère de l'Économie sert de référence. Une affiliation tardive génère des rappels de cotisations avec majorations.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quelle valeur juridique des démarches via MyGuichet.lu ?

La transmission via MyGuichet a la même valeur juridique qu'un dépôt papier sous réserve d'authentification (art. 5, loi du 16 mai 2019 sur l'administration électronique). La plateforme génère un accusé de réception daté pour chaque démarche complétée.

Quelles démarches obligatoires pour démarrer une activité indépendante ?

Quatre démarches : autorisation d'établissement (loi du 2 septembre 2011), affiliation CCSS aux assurances maladie/pension/accident/dépendance (art. 425-435 CSS), inscription TVA si applicable (loi du 19.12.2008) et déclaration de modifications dans les délais légaux.

Conditions d’exercice

L'exercice d'une activité indépendante requiert obligatoirement :

Obligation	Autorité compétente	Base légale
Autorisation d'établissement	Ministère de l'Économie	Art. 1er, loi du 2 septembre 2011
Affiliation CCSS (assurance maladie, pension, accident, dépendance)	CCSS	Art. 425-435 CSS
Inscription TVA (si applicable)	AED (Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA)	Loi modifiée du 12 février 1979
Déclaration de modifications (adresse, cessation, statut)	Selon la démarche	Délais prescrits par chaque texte

Toute modification de situation doit être déclarée dans les délais prescrits, sous peine de sanctions administratives ou fiscales.

Modalités pratiques

Via **MyGuichet.lu**, les indépendants peuvent effectuer notamment :

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Démarche	Destinataire	Remarque
Autorisation d'établissement	Ministère de l'Économie	Préalable à l'exercice de l'activité soumise à autorisation
Affiliation et modifications	Centre commun de la sécurité sociale	Déclaration dans les huit jours du début d'activité (art. 425 CSS)
Cessation d'activité	Centre commun ; radiation de l'autorisation auprès du ministère de l'Économie	Déclaration de sortie dans les huit jours
TVA	Administration de l'enregistrement	Inscription, déclarations périodiques et radiation
Impôt sur le revenu	Administration des contributions directes	Déclaration annuelle
Aides et subventions	Selon le dispositif	Formulaires dédiés

- Demande d'**autorisation d'établissement**
- **Affiliation au** CCSS et déclarations de modification d'activité
- **Cessation d'activité**
- Déclarations **TVA** périodiques et inscription/radiation TVA
- Déclarations d'**impôt sur le revenu** (en coordination avec l'ACD)
- Demandes d'**aides ou subventions** spécifiques aux indépendants

L'authentification est obligatoire via **LuxTrust** (certificats sur token ou produit LuxMe) ou carte d'identité électronique luxembourgeoise. Les démarches via MyGuichet ont la même valeur juridique que les démarches papier (art. 5, loi du 16 mai 2019). La plateforme génère un **accusé de réception** daté pour chaque démarche complétée.

Pratiques et recommandations

L'utilisation systématique de MyGuichet permet une gestion centralisée et traçable de toutes les obligations administratives de l'indépendant. Il est conseillé de vérifier régulièrement la mise à jour des données personnelles et professionnelles enregistrées sur la plateforme, notamment lors de changements de statut, de domicile professionnel ou de forme juridique. En cas de difficulté technique, un support est accessible via le portail **guichet.public.lu** ou directement auprès des administrations concernées.

La conservation systématique des accusés de réception électroniques générés par MyGuichet est indispensable : ils constituent la preuve de dépôt en temps voulu et protègent l'indépendant en cas de contrôle administratif ou fiscal. Le respect des délais légaux propres à chaque démarche (affiliation CCSS dans les 8 jours du début d'activité, TVA avant le premier dépassement de seuil, etc.) doit être anticipé.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Cadre juridique

Référence	Objet
Loi du 2 septembre 2011, art. 1er	Autorisation d'établissement obligatoire pour commerçants, artisans, industriels et professions libérales
Art. 425-435 CSS	Affiliation obligatoire des indépendants au CCSS dès le début d'activité
Art. L.121-1 CT	Définition du **salarié** (lien de subordination — distinct du statut d'indépendant)
Loi modifiée du 12 février 1979	Taxe sur la valeur ajoutée : immatriculation auprès de l'Administration de l'enregistrement
Loi du 16 mai 2019 (administration électronique), art. 5	Valeur juridique des démarches électroniques effectuées via MyGuichet.lu
Loi modifiée du 28 juillet 2018 (REVIS)	Affiliation SS des indépendants en difficulté (cas spécifiques)

L'affiliation CCSS des indépendants doit être effectuée **dès le début de l'activité** — pas avant, pas après : la date de début d'activité déclarée à l'AED et au Ministère de l'Économie sert de référence. Une affiliation tardive peut générer des rappels de cotisations avec majorations. La cotisation dépendance des indépendants (1,4 %) est due sans plafond, avec abattement de 692,83 €/mois (1/4 du SSM 2026).

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.